

M et Mme Bailly
Le Caplanne
33770 Salles

Enquête publique - Observations sur le PLU de SALLES.

Salles, le 29 septembre 2019

Ce nouveau PLU est une évolution du POS actuellement en vigueur. Les évolutions sont celles identifiées sur les plans par des nouveaux attributs : 1AU, NA, ... Pour avoir la vision complète de toutes les zones (U, AU, N ...) sur l'intégralité de la commune de Salles, il faut consulter au moins 2 documents : ce PLU et le POS. Le nouveau PLU n'est donc pas un document de référence ; c'est donc source à interprétation. Nous demandons que les plans cadastraux soient complétés de l'intégralité du zonage du PLU.

En ce qui concerne les zones non constructibles (anciennement NC), elles semblent avoir été maintenues et basculées en zone N et A du PLU (§7.5 Principales évolutions par rapport au POS), donc toujours non constructibles : c'est une bonne décision. Pour le Caplanne et en particulier la Mole, ce maintien est particulièrement important au Caplanne. En effet, ces zones sont sujettes à des phénomènes importants de remontée de nappes qui conduisent à des inondations locales. L'absence de pente naturelle dans ce secteur et le peu d'entretien des fossés privés rendent difficile l'évacuation vers les crastes à proximité. Il est donc primordial de ne pas rendre constructible ces espaces. Il est aussi important de préserver nos espaces naturels et forestiers ruraux à proximité de ces zones non constructibles afin d'en limiter les incidences sur l'environnement.

Concernant les liaisons douces, le projet de PLU ne fait pas référence à une piste cyclable Caplanne / Bourg. Compte-tenu de la dangerosité de cette portion de la D108, mais aussi de la problématique de réchauffement climatique, il est nécessaire que ce projet d'infrastructure cyclable soit inscrit avec une zone réservée dans le PLU afin que le collège, le bourg soit accessible à tous sans voiture.